

Numéro d'appel d'offres : 1000251302

**Tables rondes nationales d'échange de connaissances en collaboration avec les peuples autochtones
sur l'assistance médicale à la mort (AMM)**

Questions et réponses #1 à #28

27 octobre 2023

Question n° 1

Dans le cadre de la préparation de notre réponse à l'appel d'offres portant sur l'appel d'offres n° 000251302, Tables rondes sur l'échange de connaissances traditionnelles, j'ai pris note des éléments suivants en ce qui concerne les déplacements :

La section 3.1, sous "Le contrat comprend", mentionne "le paiement des frais de voyage". Cependant, la section 4.3 indique clairement que "ce contrat ne paiera pas les frais de voyage".

Ma question : Les déplacements font-ils partie de ce contrat ? Si ce n'est pas le cas, comment pouvons-nous organiser des réunions si nous ne couvrons pas les frais de voyage ?

Réponse n° 1

Pour clarifier, tout voyage doit être payé par le vendeur.

Veillez vous référer à la section 4.3 du cahier des charges dans "1000251302 - RFP - Amendement #2" pour le texte mis à jour.

Question n° 2

Combien de participants seront inclus dans chacune des 12 tables rondes ?

Réponse n° 2

Les 6 tables rondes hybrides en personne/virtuelles devraient avoir un maximum de 20 participants en personne chacune, sans limite pour les participants virtuels. Les tables rondes uniquement virtuelles n'ont pas de limite de participants.

En collaboration avec Santé Canada, l'entrepreneur planifiera la structure, le format et la conception des tables rondes en personne/hybrides et virtuelles culturellement sécuritaires, au cours de la phase 1 du projet, en collaboration avec le chargé de projet. Voir aussi la réponse à la question 7.

Veillez vous référer à la section 3.1 du cahier des charges dans "1000251302 - RFP - Amendement #2" pour le texte mis à jour.

Question n° 3

Le calendrier de paiement indique que le paiement de la phase 3 correspond à 70 % du budget et qu'il est payable le 31 mars 2024. Les instructions relatives à la facturation indiquent que le paiement n'est effectué qu'après réception des factures correspondant à l'ensemble des travaux réalisés. Nous

comprenons que notre entreprise serait responsable de l'organisation et du paiement de tous les frais de déplacement pour les tables rondes en personne et que les lieux des six tables rondes n'ont pas encore été déterminés. Le nombre de participants à chaque table ronde n'est pas non plus connu. Il est donc très difficile de prévoir avec précision les coûts à inclure dans un prix fixe. Par exemple, un événement au Nunavut coûtera beaucoup plus cher qu'un événement à Winnipeg. Les frais de déplacement sont également volatiles. L'appel d'offres demande un prix fixe incluant les frais de déplacement, ce qui fait peser un risque important sur notre entreprise en raison de toutes les inconnues susceptibles d'influer sur les coûts finaux. En outre, la gestion des flux de trésorerie liés aux frais de voyage peut conduire notre entreprise à s'endetter à hauteur de 200 000 dollars ou plus en fonction des retards de remboursement par le Canada. Que peut-on faire pour réduire le risque et pour s'assurer que les participants reçoivent des frais de voyage et des avances de voyage entièrement payés en plus des honoraires s'il y a lieu ?

Réponse n° 3

En ce qui concerne la facturation et la gestion des risques liés aux frais de voyage, nous avons modifié le calendrier des paiements afin de réduire les risques encourus par le contractant en ce qui concerne les voyages et les arrangements logistiques. Veuillez vous référer aux sections 3.1 et 6.7.3 du document "1000251302 - RFP - Amendement #2" pour le calendrier de paiement révisé.

En ce qui concerne le nombre de participants, veuillez vous référer à la réponse 2.

Le lieu des tables rondes doit être déterminé en collaboration avec le responsable du projet une fois le contrat attribué. Le contractant peut prévoir d'organiser six tables rondes en personne dans différents lieux géographiques, dans le respect du budget alloué, ce qui peut inclure des lieux ruraux, éloignés et urbains à travers le Canada.

Question n°4

Lors de la planification de l'engagement, il serait utile de savoir dans quelle mesure Santé Canada est en mesure d'aider à identifier les participants possibles aux tables rondes. Veuillez fournir plus de détails sur ce que l'on attend du soumissionnaire pour ce qui est de contacter les organisations autochtones afin d'identifier les aînés, les gardiens du savoir, les organisations et les réseaux pour planifier, organiser et animer les tables rondes.

Réponse n°4

L'intention est que le contractant travaille avec Santé Canada et les partenaires autochtones pour établir des listes de parties prenantes et de participants. Santé Canada partagera ses listes d'intervenants, y compris les personnes-ressources des organisations et des réseaux autochtones, et facilitera les présentations avec les organisations et les experts autochtones qui travaillent déjà avec Santé Canada. On s'attend également à ce que l'entrepreneur utilise ses réseaux pour créer des listes de participants suggérés pour les tables rondes et pour promouvoir les tables rondes nationales d'échange de connaissances afin de recruter des participants selon les besoins.

Il incombe au contractant de contacter et d'inviter tous les participants, y compris d'identifier et d'inviter les aînés et les gardiens du savoir. Le responsable du projet et le contractant maintiendront une ligne de communication cohérente pendant toute la durée du projet.

Veillez vous référer aux sections 3.1, 3.1B, 4.1 du cahier des charges dans "1000251302 - RFP - Amendment #2" pour le texte mis à jour.

Question n° 5

Nous comprenons que Santé Canada travaille actuellement dans ce domaine, notamment en partenariat avec des personnes et des organisations autochtones pour recueillir les points de vue et l'expérience vécue des membres de leur communauté sur les soins de fin de vie et l'AMIU. Notre intention serait de nous appuyer sur ce travail et de ne pas dupliquer les efforts en contactant les mêmes organisations pour des questions similaires. Comment fonctionnerait cette coordination ?

Réponse n°5

Le contractant travaillera en étroite collaboration avec Santé Canada pendant les phases de planification du projet afin de coordonner, de renforcer et d'exploiter les processus et activités d'engagement existants.

Voir aussi la réponse 4.

Question n° 6

Nous notons également qu'un engagement est déjà en cours avec Santé Canada et les partenaires autochtones, y compris une enquête recueillant les points de vue et l'expérience vécue liés à la MAID. Cet appel d'offres vise également à impliquer les populations autochtones dans le contexte de la législation sur la MAID. Étant donné que cet appel d'offres fait partie du processus d'engagement à plusieurs volets déjà en cours, comment sommes-nous censés relier ou coordonner les efforts ?

Réponse n° 6

Veillez vous référer à la réponse n° 5. En outre, le responsable du projet coordonne toutes les activités liées à l'engagement plus large et travaillera avec le contractant pour relier et coordonner les efforts entre ce projet et les autres activités d'engagement.

Question n° 7

Existe-t-il une estimation du nombre de participants qui seront invités à assister aux tables rondes que le soumissionnaire est censé recruter ? Les niveaux de participation attendus sont-ils différents selon qu'il s'agit d'événements virtuels ou d'événements en personne ? Au cours du processus de co-conception et de co-développement, y a-t-il une volonté d'utiliser des approches cérémonielles et des cercles pour certains événements des tables rondes si cela est demandé, en particulier avec les aînés et les gardiens du savoir ?

Réponse n° 7

Veillez vous référer à la réponse 2 concernant le nombre de participants et le niveau de participation attendu pour les événements virtuels et en personne.

Il y a une volonté très nette d'utiliser des approches cérémonielles et des cercles pour certaines (ou toutes) les tables rondes, en particulier avec les aînés et les gardiens du savoir.

Question n° 8

Le document PR3, page 10, demande des descriptions et des références détaillées des projets. Les PR4 à PR7 ne demandent que des descriptions de projets. Veuillez clarifier ce point.

Réponse n°8

Les descriptions de projet sont également requises pour les PR4-7.

Veillez vous référer à la section 4.1.1.2 du document "1000251302 - RFP - Amendment #2" pour plus de précisions.

Question n° 9

Durée : Le contrat semble être conçu pour être achevé en juin 2024 (3.1.B), mais à la section 6.4.1, la période du contrat va de la date de signature au 31 mars 2025. Est-il possible d'étendre les délais de ce projet à toute la durée du contrat, soit jusqu'au 31 mars 2025 ?

Réponse n° 9

Les prestations et le calendrier de ce projet ne peuvent pas être modifiés. Les éléments livrables de la zone contractuelle doivent être achevés d'ici le 30 juin 2024 (3.1.B), et la durée du contrat mentionnée à la section 6.4.1 a été mise à jour dans "1000251302 - RFP - Amendment #2" pour atteindre le 30 septembre 2024.

Question n° 10

Nombre d'événements : Existe-t-il une certaine flexibilité quant au nombre et à la composition des tables rondes ? Plus précisément, est-il possible d'organiser moins de tables rondes, sans sacrifier la diversité et la qualité des voix ?

Réponse n°10

Comme indiqué à la section 3.1 du cahier des charges de l'appel d'offres, les tables rondes peuvent être combinées en événements de plusieurs jours avec différents publics ou être des sessions individuelles. De cette manière, la composition des tables rondes est flexible, tant qu'un éventail géographique d'événements en personne est organisé et que la diversité et la qualité des voix ne sont pas sacrifiées.

Question n° 11

Données : Existe-t-il des politiques relatives à la souveraineté des données et à d'autres questions liées aux données concernant les participants autochtones ?

Réponse n°11

La [stratégie de données 2023-2026 pour la fonction publique fédérale](#) s'engage à promouvoir une approche pangouvernementale de la gestion et du partage des données indigènes. Les protocoles de données seront déterminés au cours de la phase 1 du projet et comprendront la manière dont les données sont traitées et stockées, la manière dont le consentement est obtenu, ainsi que les considérations relatives à la protection de la vie privée. Les protocoles soutiendront autant que possible les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) des Premières nations, ainsi que les protocoles de données pour les Inuits et les Métis.

En outre, comme indiqué au point 6.3.2, "Santé Canada a déterminé que tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux dans le cadre du contrat subséquent appartiendront au Canada, pour les raisons suivantes, telles qu'énoncées dans la Politique sur le titre de propriété intellectuelle découlant des marchés publics de l'État : l'objectif principal du contrat, ou des produits livrables prévus au contrat, est de produire des connaissances et des informations destinées à être diffusées au public".

Veillez vous référer à la section 3.1B du cahier des charges dans "1000251302 - RFP - Amendment #2" pour le texte mis à jour.

Question n°12

Paiement des participants : Êtes-vous ouvert à d'autres modèles de paiement et Santé Canada a-t-il des barèmes de paiement existants qui déterminent les montants versés aux aînés et aux gardiens du savoir pour leur participation ?

Réponse n° 12

D'autres modèles de paiement que le paiement des services sont acceptables pour les aînés, les gardiens du savoir, les personnes ayant une expérience vécue et les autres personnes qui transmettent le savoir culturel autochtone. Santé Canada n'a pas de politiques existantes qui déterminent les montants à verser aux aînés et aux gardiens du savoir pour leur participation.

Veillez vous référer à la section 2.2 du cahier des charges de "1000251302 - RFP - Amendment #2" pour la mise à jour de la formulation.

Question n° 13

Est-on ouvert à une réponse à cet appel d'offres ?

- Ne comprend pas les frais de voyage et d'hébergement
- Ne comprend pas les frais de paiement des participants

- Recommande un nombre de participants par table ronde
- Réduction du nombre de tables rondes
- Recommande les lieux des tables rondes
- prolonge le calendrier du projet jusqu'en mars 2025 et répond par ailleurs aux exigences de l'appel d'offres en l'état ?

Réponse n° 13

Il n'est pas possible de modifier les paramètres de l'appel d'offres tels qu'ils sont décrits ci-dessus. Toutefois, veuillez vous référer aux réponses entre parenthèses concernant :

- Recommande un nombre de participants par table ronde (Réponse #2)
- Réduit le nombre de tables rondes (Réponse #10)
- Recommande l'emplacement des tables rondes (Réponse #3)
- prolonge le calendrier du projet jusqu'en mars 2025 et répond par ailleurs aux exigences de l'appel d'offres sous sa forme actuelle ? (Réponse n°9)

Question n° 14

Exigez-vous que les sous-traitants soient identifiés dans la proposition ? En d'autres termes, pourrions-nous choisir les sous-traitants ultérieurement ? Nous pouvons choisir ou non de faire appel à un sous-traitant en fonction des besoins et nous aimerions en connaître les paramètres.

Réponse n° 14

Veuillez vous référer à la clause "6.3.1 Conditions générales 2010B (2020-05-28), Conditions générales - Services professionnels (complexité moyenne)" de l'appel d'offres, en particulier le lien joint à "2010B". Dans les conditions générales 2010B, vous trouverez la clause suivante concernant la sous-traitance :

2010B 06 (2013-06-27) Contrats de sous-traitance

1. *Le contractant peut sous-traiter la fourniture de biens ou de services qu'il a l'habitude de sous-traiter. Dans tous les autres cas, le contractant doit obtenir l'accord écrit préalable de l'autorité contractante. L'autorité contractante peut demander au contractant de fournir les renseignements qu'elle juge nécessaires sur le contrat de sous-traitance envisagé.*
2. *La sous-traitance ne dégage le contractant d'aucune des obligations qui lui incombent en vertu du contrat et n'impose au Canada aucune responsabilité à l'égard d'un sous-traitant.*
3. *Dans tout contrat de sous-traitance, le contractant s'engage à lier le sous-traitant par les mêmes conditions que celles auxquelles le contractant est lié en vertu du contrat, à moins que l'autorité contractante ne l'exige ou n'en convienne autrement, à l'exception des exigences du programme des contractants fédéraux en matière d'équité dans l'emploi qui ne s'appliquent qu'au contractant.*

Voici le lien pour un accès facile : <https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/3/2010B/22#subcontracts>

Voir également la réponse n° 15.

Question n° 15

Le sous-traitant doit-il être autochtone ou une entreprise autochtone ?

Réponse n° 15

Veillez vous référer à la clause "1.2 Set-aside under the Federal Government Procurement Strategy for Indigenous Business (PSIB)" de l'appel d'offres, et plus particulièrement au lien joint au texte "Annexe 9.4". Ce lien vous renverra aux règles relatives au programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, qui devraient répondre à votre question. Voici le lien pour un accès facile : https://canadabuys.canada.ca/en/how-procurement-works/policies-and-guidelines/supply-manual/chapter-9-annexes#_9-4

Question n°16

Si nous sommes une entreprise détenue à 100 % par des autochtones, sommes-nous autorisés à sous-traiter avec une entreprise non autochtone ?

Réponse n° 16

Veillez vous référer à la réponse n° 15.

Question n°17

J'ai travaillé pour le gouvernement fédéral et j'ai quitté mon poste à l'ISC en 2014. Il est évident que j'ai encore des droits à pension, mais je ne les toucherai pas avant une quinzaine d'années. Je vois que nous serions tenus de divulguer mon emploi précédent, mais je me demande si je peux encore soumettre une offre pour ce projet ? Je me demande également si, en examinant le libellé de cette section, cela signifie que les montants de mes pensions personnelles seront divulgués publiquement sur le site web ? Je n'ai pas été très clair et je vous serais reconnaissant de m'éclairer sur ce point.

Réponse n°17

Oui, vous pouvez toujours soumissionner même si vous êtes un ancien fonctionnaire. Veillez vous référer à la clause "2.3 Ancien fonctionnaire" de l'appel d'offres, elle devrait répondre à vos questions. Des liens sont attachés à certaines formulations de cette clause. Veillez vous référer au lien joint au texte "Lignes directrices relatives à la divulgation proactive des contrats" ; voici le lien pour un accès facile : <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-eng.aspx?id=14676> .

Les montants de votre pension personnelle **ne seront pas** divulgués publiquement sur le site web.

Question n° 18

Les déplacements des participants et des contractants sont-ils inclus dans ce budget ? La lecture de la proposition et la lecture de la section 4.3 nous ont laissés perplexes.

Réponse n° 18

Veillez vous référer à la réponse n° 1.

Question n° 19

Clarification détaillée du champ d'application : Pourriez-vous fournir des détails plus précis sur les résultats attendus des tables rondes sur l'aide médicale à mourir (AMM) ? Santé Canada s'attend-il à recevoir des résultats ou des données particulières à la suite de ces discussions ?

Réponse n° 19

Santé Canada prévoit de recevoir des données et des informations quantitatives et qualitatives basées sur les thèmes des tables rondes. Les principales méthodes utilisées dans les produits livrables et les rapports seront qualitatives. L'objectif premier de l'engagement est d'entendre les divers points de vue, expériences et perspectives des peuples autochtones sur l'AMID. Les résumés intermédiaires des tables rondes individuelles doivent fournir des résumés du contenu de chaque table ronde par thème. Le rapport final doit résumer les résultats de toutes les tables rondes, les analyser et formuler des recommandations en les reliant à la politique et à la législation du MAID.

Santé Canada fournira à l'entrepreneur, à la fin de 2023, des documents sources clés pour le contexte (article 4.1 de l'énoncé de travail), y compris un guide d'information sur le MAID, qui clarifiera les thèmes, les considérations et les questions directrices possibles pour la planification, l'animation et l'établissement de rapports de la table ronde. Pour plus d'informations, voir 2.2 Objectifs de l'exigence, 3 Exigences, en particulier 3.1B Phases de travail, et 3.4 Exigences en matière de rapports.

Veillez vous référer à la section 3.1B du cahier des charges dans "1000251302 - RFP - Amendment #2" pour le texte mis à jour.

Question n° 20

Sélection des participants et données démographiques : Comment les participants aux tables rondes du MAID sont-ils sélectionnés ou identifiés ? Existe-t-il des critères démographiques ou expérientiels spécifiques à respecter pour participer aux tables rondes ?

Réponse n° 20

Voir les réponses 5 et 6. Veillez également vous référer au cahier des charges de l'appel d'offres aux sections 2.2 - Objectifs du besoin, et 3.1A - Publics cibles.

Veillez vous référer aux sections 3.1 et 3.1B du cahier des charges dans "1000251302 - RFP - Amendment #2" pour le texte mis à jour.

Question n°21

Frais de déplacement des participants aux tables rondes : Santé Canada couvrira-t-il les frais de déplacement, d'hébergement et d'indemnités journalières des participants aux tables rondes, ou est-ce la responsabilité du fournisseur sous contrat ? Dans ce dernier cas, y a-t-il des lignes directrices ou des limites sur le budget par participant ou global que nous devrions connaître ?

Réponse n°21

Veillez vous référer aux réponses 1 et 2.

Question n°22

Traitement des données et protection de la vie privée : Quelles sont les attentes en matière de traitement des données sensibles collectées lors des tables rondes, notamment en ce qui concerne la protection de la vie privée des participants et la sécurité des données ? Existe-t-il des protocoles, des normes ou des lois spécifiques (telles que la loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, LPRPDE) que le contractant est censé respecter ?

Réponse n°22

Veillez vous référer à la réponse n°11.

Question n° 23

Produits livrables après les tables rondes : Au-delà de l'organisation des tables rondes, quelles sont les attentes en matière de produits livrables après l'événement ? Par exemple, devons-nous fournir un rapport complet, une analyse statistique, un retour d'information des participants ou un plan stratégique basé sur les discussions ?

Réponse n°23

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au cahier des charges de l'appel d'offres, en particulier à la section 3. Exigences, 3.1B Phases de travail et 3.4 Exigences en matière de rapports pour plus d'informations. Veuillez également vous référer à la réponse n° 19.

Veillez vous référer aux sections 3.1 et 3.1B du cahier des charges dans "1000251302 - RFP - Amendment #2" pour le texte mis à jour.

Question n° 24

Compte tenu de la complexité et de l'importance de ce projet, nous nous sentons mal préparés pour répondre à l'appel d'offres avec le niveau de détail et de diligence que vous exigez, sans clarification sur

certain points clés, comme indiqué dans les questions que nous avons soumises (voir ci-dessous). Si vous envisagez de reporter la date de soumission de cette proposition afin de disposer d'un peu plus de temps une fois que les réponses aux questions et réponses que vous avez reçues auront été communiquées aux soumissionnaires potentiels, nous serons honorés de vous soumettre une réponse réfléchie.

Réponse n° 24

La date limite de soumission était le 2 novembre 2023 à 14h00 EDT, cependant, en raison de la modification de l'appel d'offres, la nouvelle date de fin de cet appel d'offres est le 8 novembre 2023 à 14h00 EDT, veuillez vous référer à la page de titre de "1000251302 - RFP - Amendment #2".

Question n° 25

Pourriez-vous nous confirmer la date limite de soumission de la proposition ?

Réponse n°25

Veuillez vous référer à la réponse n° 24.

Question 26

Compte tenu de l'ampleur et de la portée de la possibilité offerte, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada envisageraient-ils d'accorder une prolongation de la date limite de soumission des propositions ?

Réponse n° 26

Veuillez vous référer à la réponse n° 25.

Question 27

Nous avons remarqué que l'appel d'offres mentionne les frais de voyage. Pouvez-vous nous préciser si les frais de voyage sont couverts par le contrat ?

Réponse n° 27

Veuillez vous référer à la réponse n° 1.

Question 28

En ce qui concerne les conditions de paiement, existe-t-il une certaine flexibilité dans la facturation des étapes des produits livrables ou dans la répartition des paiements ?

Réponse #28

Veuillez vous référer à la réponse n° 3.
